

ORANGE: PPCR, REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES: DES AVANCÉES, MAIS...

MONTREUIL, LE 07 OCTOBRE 2019

Alors que la phase 2 du PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations) avait été annoncée pour une application au T1 2018 lors du Conseil Paritaire du 8 Septembre 2016, il aura fallu attendre septembre 2019 pour que le Conseil des Questions Statutaire (ex-Conseil Paritaire) soit réuni pour une présentation des décrets relatifs à la revalorisation des grilles indiciaires.

LA CGT a en permanence aiguillonné la Direction d'Orange pour qu'enfin les fonctionnaires d'Orange bénéficient, comme tous les autres fonctionnaires d'Etat, de la **REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES** embarquée dans la phase 2 du PPCR.



LA CGT a été la seule Organisation syndicale à vous proposer la **SIGNATURE D'UNE PÉTITION** pour pousser la Direction, à tous les niveaux, pour qu'elle pèse de toute son influence auprès des services du ministère de tutelle (et jusqu'au ministre DUSSOP) et qu'enfin les fonctionnaires puissent bénéficier de grilles indiciaires revalorisées.

Ne nous y trompons pas, la direction ne déboursera pas plus et **VOUS NE VERREZ PAS VOTRE FEUILLE DE PAIE AUGMENTER** car elle utilisera le système « prime à point » utilisé lors de la phase 1 du PPCR en 2018. Cette opération aujourd'hui sera bénéfique pour les fonctionnaires qui partiront à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020, si la rétroactivité au 1^{er} Juillet 2019 est bien confirmée. Pour le moment, ce n'est pas encore d'actualité comme nous l'a indiqué la Direction au dernier Conseil des Questions Statutaires d'Orange –CQSO.

Il y aura cependant un mieux dans le temps puisque l'ancienneté entre 2 échelons a été raccourcie ce qui permet une augmentation indiciaire plus rapide et meilleure avec une augmentation des points d'indice sur chaque échelon.

Au CQSO du 26/09/2019 **LA DIRECTION N'A EN RIEN CONFIRMÉ LA SIGNATURE DES DÉCRETS** présentés et encore moins la rétroactivité des mesures de revalorisation au 1^{er} Juillet 2019.

POUR LA CGT L'ÉTAPE 2 DU PPCR EST DÉJÀ DÉPASSÉE et ne rattrapera pas le manque à gagner supporté par les fonctionnaires d'Orange depuis des années qui comme les autres fonctionnaires d'Etat ont pâti du gel du point d'indice pendant des années.

L'INVESTISSEMENT ET LE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES À ORANGE DOIT ÊTRE VALORISÉ PAR DE VRAIES PROMOTIONS LIÉES AU STATUT AVEC CHANGEMENT D'INDICE. Ainsi, les retraités fonctionnaires d'Orange doivent pouvoir partir avec des pensions leurs permettant de bien vivre au moment où ils cesseront leur activité.

En ce qui concerne l'application de ARCO, cet accord est véritablement discriminatoire pour les fonctionnaires, les augmentations ne rentrent pas dans le salaire brut mais dans le seul complément Orange, que les fonctionnaires perdent lorsqu'ils partent à la retraite. Une nouvelle fois, cela illustre bien le **PEU DE CONSIDÉRATION ENVERS LES PERSONNELS FONCTIONNAIRES.**

Ech	Durée	IM	SA
11			
10			
9	4	303	
8	3	300	AA
7	3	338	AA
6	2	332	AA
5	2	328	AA
4	2	326	AA
3	2	325	
2	2	324	
1	1	323	
1	1		

NOUS REVENDIQUONS:

- **LES CHANGEMENTS D'ÉCHELON À 2 ANS**
- **DES AUGMENTATIONS DU TRAITEMENT INDICIAIRE BRUT PAR DES PROMOTIONS LIÉES AU STATUT**
- **LA HAUSSE DE LA VALORISATION DU POINT D'INDICE**

Pour que mon travail compte,
je vote CGT

ELECTION CSE ORANGE du 19 au 21 novembre 2019